

La relation est au beau... froid !

Madame, Monsieur,
Cher/chère collègue,

L'automne déjà, et les frimas ! En classe aussi, de la 6^e à la Terminale, il y a de quoi avoir froid dans le dos. Revue de détail.

Malgré la **manifestation intersyndicale d'ampleur du 10 octobre dernier**, notre Ministre, toujours aussi péremptoire, maintient ses projets : on casse tout et on ne construit... rien ! Les notes seront bientôt quantité négligeable : pourtant parents, enfants et professeurs les ont toujours plébiscitées depuis les tentatives d'ajournement des années 80 ! Devrions-nous nous contenter d'une maigre grille de 1 à 5 ? Des premières lettres de l'alphabet ? Folie ! Non seulement les enseignants vont avoir **de plus en plus de difficulté à évaluer précisément les élèves**, mais ces derniers eux-mêmes n'auront plus guère l'occasion de savoir « où » ils en sont. Une chose est sûre en revanche : il s'agit là du prélude à la mise en place **d'un socle commun minimaliste**, inodore et incolore, acquis miraculeusement par tous les élèves ! Chapeau, Madame la Ministre ! L'enfumage est réussi ! Mais rassurez-vous, ce n'est pas tout ?

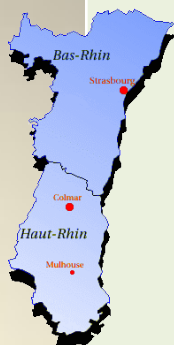
Non, en effet, **la montée en puissance des Conseils d'Administration des établissements va aggraver la fracture insidieuse** causée par l'introduction des **indemnités pour mission particulière (IMP)**. Pour les collègues, ce sera du chacun pour soi – *mon projet passe, pas le tien* ! – à la discrétion du Chef d'établissement ! Pour promouvoir le travail en équipe, il n'y a pas mieux ! Madame la Ministre, vos personnels ne vous remercient pas !

Bulletin télématique – Nov./Déc. 2015
©SNCL-FAEN Académie de Strasbourg
Responsable éditorial : Florent Durel,
co-secrétaire académique,
commissaire paritaire.

☎ 03 69 36 06 24

www.sncl.fr

✉ sncl.faen.strasbourg@wanadoo.fr



Syndicat National des Collèges et des Lycées

ACADEMIE DE STRASBOURG

Le renouvellement du Conseil académique, un acte fondateur.

Elisez les membres de votre nouveau Conseil
académique. Votez !

Les statuts de notre mouvement stipulent que le conseil académique de notre section alsacienne doit être renouvelé. Concrètement, tous les adhérents à jour de cotisation l'année dernière ou cette année seront **appelés au mois de décembre à voter** pour une liste renouvelée de 10 collègues qui siègeront au Conseil académique.

➤ **Prendre part au vote** selon les indications qui vous parviendront prochainement est un acte fort qui légitime les collègues qui vous représentent.

➤ **Vous porter candidat(e) est un plus** qui permettra à notre section alsacienne de se développer.

----- **Informations à suivre par voie de mail !**

Le samedi 10 octobre 2015, le SNCL FAEN s'est engagé pour faire de la manifestation nationale une réussite. Ce rendez-vous crucial pour l'avenir du collège a réuni 17 000 personnes dans les rues de Paris.



La venue à Paris d'enseignants de toute la France, les nombreuses marques de soutien reçues des collègues qui ne pouvaient se déplacer montrent clairement que **l'opposition à la réforme ne faiblit pas** et a gagné l'adhésion de l'opinion publique. Les différents sondages et la présence de parents d'élèves dans le cortège en attestent.

SNCL-FAEN



MOIS	CORPS	OBJET	DATES RETENUES	HEURES
Novembre	TOUS CORPS	GT Bilan et perspectives	27 novembre 2015	09h30
Décembre	ENSEIGNEMENT PRIVE	Liste d'aptitude et tableaux d'avancement	2 décembre 2015	14h30
	EPS	Avancement d'échelon	10 décembre 2015	09H30
	PLP	Avancement d'échelon	10 décembre 2015	14H30
	CERTIFIES	Avancement d'échelon	15 décembre 2015	10h00
Janvier	PLP et EPS	GT Barème inter	26 janvier 2016	matin
	CERTIFIES et AGREGES	GT Barème inter	26 janvier 2016	après-midi
Mars	ENSEIGNEMENT PRIVE	CCMA Promotion d'échelon	15 mars 2016	09h00
	AGREGES	Liste d'aptitude	17 mars 2016	14h30
Avril	TOUS CORPS	Congés formation professionnelle	19 avril 2016	14h30
	AGREGES	Hors classe et Notation	25 avril 2016	14h30
	PLP et EPS	Notation et liste d'aptitude (EPS 09H30 et PLP 14h30)	26 avril 2016	journée
	CERTIFIES	Notation et liste d'aptitude	27 avril 2016	14h30
	ENSEIGNEMENT PRIVE	CCMA Révision notations	28 avril 2016	09h30
Mai	PEGC	Notation, H cl et Cl excep. Mutation	17 mai 2016	11h00
	TOUS CORPS	GT Dossiers médicaux	18 mai 2016	14h30
	TOUS CORPS	GT Postes spécifiques	20 mai 2016	09h00
	EPS, CPE, PLP	GT Bar. intra EPS 09h30, CPE 11h, PLP 14h00	24 mai 2016	journée
	AGREGES et CERTIFIES	GT Barème intra	25 mai 2016	journée
Juin	ENSEIGNEMENT PRIVE	CCMA Mouvement 1ère phase	2 juin 2016	14h30
	EPS / PLP	EPS 09h30, PLP 14H00 – Mvt. intra	10 juin 2016	journée
	CERTIFIES-AGREGES	FPMA - Mouvement intra	les 13 et 14 juin 2016	journée
	CPE	Mouvement intra, notation	16 juin 2016	14h30
	EPS	CAPA Hors classe et titularisation	22 juin 2016	09h30
	PLP	CAPA Hors classe et titularisation	22 juin 2016	14h30
	CERTIFIES	CAPA Hors classe et titularisation	23 juin 2016	14h30
	AGREGES	Titularisation (à confirmer)	29 juin 2016	14h30
Juillet	TOUS CORPS	GT Révision d'affectation	4 juillet 2016	14h00
	ENSEIGNEMENT PRIVE	CCMA Mouvement 2ème phase	7 juillet 2016	14h30
	EPS et PLP	Affectation TZR 09h30 EPS, 14h00 PLP à confirmer	8 juillet 2016	journée
	CERTIFIES et AGREGES	Affectation TZR à confirmer	11 juillet 2016	journée

COMMENT SOMMES-NOUS DEVENUS SI CONS ?



C'est le titre accrocheur d'un essai (**FIRST Editions, 2014**) d'**Alain Bentolila** qui a retenu notre attention ce mois-ci.

Professeur de linguistique à l'Université Paris-Descartes, Alain Bentolila, qui a consacré sa carrière à décrire le langage en général et le français en particulier, fait désormais de la lutte contre l'illettrisme son cheval de bataille.

« **Notre école doit former des résistants intellectuels ; et cette résistance, seule une langue maternelle forte et juste peut la garantir** », déclare-t-il dans une interview récente.

Son essai dresse un constat alarmant du lien que l'école entretient de nos jours avec les acteurs extérieurs, les parents, le secteur privé, associatif, la société au sens large. Cela tient à **la lente dégradation des politiques éducatives**, qui ont misé sur une relégation de l'exigence intellectuelle, du mérite. L'idée d'un savoir lentement transmis, l'échange patient que cela suppose, le statut de la difficulté, de la récompense comme de la sanction régressent.

Alain Bentolila met aussi en relief la situation précaire de l'école dans les quartiers sensibles, lieu devant être « communautaire » et non « communautariste ». Il fustige de même certains aspects du tout scolaire, école maternelle comprise, qui éloigne et déresponsabilise les parents, lesquels savent pourtant bien qu'une institutrice ayant en charge 30 enfants n'est pas en mesure d'offrir à chacun la « **médiation attentive et éminemment individuelle dont le tout jeune enfant a un absolu besoin** ».

Durel

CHORUS DT : LE DÉDALE DES PROCEDURES DE REMBOURSEMENT.

Se faire rembourser ses frais (missions, déplacements) n'est pas de tout repos...

L'application nationale **CHORUS DT** qui remplace Ulysse depuis le 1^{er} janvier 2015 n'est pas simple à utiliser. De nombreuses étapes sont à franchir avec des menus déroulants... plutôt déroutants : *enveloppes de moyens, centre de coût, domaine fonctionnel...*

Puis, il faut encore savoir qui est le « **valideur hiérarchique** » ? Ce sont autant d'écueils qui font que certains de nos collègues, après avoir passé beaucoup de temps à essayer de valider leurs frais, se découragent et renoncent... Ceci est inacceptable !

N'hésitez pas à contacter **l'assistance du Rectorat par téléphone 0810 000 891** ou par courriel sous assistance@ac-strasbourg.fr.

Vernet

FORMATION A LA REFORME DU COLLEGE : TOUJOURS NON !

La **campagne de formation** à la réforme du collège bat son plein dans les académies. Chaque enseignant « bénéficiera » de huit journées de formation pour lesquelles le ministère a prévu : celle-ci se fera en dehors des heures de cours afin de ne pas « *altérer la qualité des enseignements* ».

Le SNCL-FAEN ne partage pas cette conception de la formation continue prise sur le temps libre de l'enseignant : pour nous, celle-ci ne peut être menée que sur le temps de travail. Le temps personnel des professeurs est suffisamment ponctionné par diverses réunions, souvent inutiles et imposées, pour que cette formation obligatoire et technocratique n'ampute pas davantage notre espace de liberté.

Nous rappelons que cette formation ne peut être imposée et qu'elle ne peut se faire que sur la base du volontariat. Elle n'est pas non plus inscrite comme faisant partie de nos missions dans le **décret n° 2014-940 du 20 août 2014** relatif aux obligations des enseignants.

Le SNCL-FAEN vous recommande de ne pas vous porter volontaires. Si elle vous est imposée, nous demandons qu'elle soit réalisée dans le cadre de demi-journées banalisées, aucunement un mercredi après-midi, pas plus que sur les congés scolaires (comme c'est le cas dans de nombreuses académies) même si elle est rémunérée à hauteur (dérisoire) d'une cinquantaine d'euros. Des chefs d'établissements, voire des inspecteurs, tentent de plus en plus souvent d'intimider les collègues en leur faisant parvenir des convocations. Le SNCL-FAEN dénonce ces dérives managériales et soutient tous les collègues qui ne rentrent pas dans le jeu de l'institution.

Merci de témoigner des stratégies pratiquées dans votre établissement (sncl@wanadoo.fr).

SNCL-Infos n°4 (10/2015)

Visitez www.sncl.fr !

Enquête jointe à cet envoi !

LES IMP SOUS LE FEU DE L'ENQUETE !

- Ce sont les **Indemnités pour missions particulières** qui remplacent désormais les différentes « primes fonctionnelles » qui étaient jusque-là payées en HSE et HSA. Une enveloppe est attribuée à chaque établissement avec des différences importantes. Le versement des IMP se fait mensuellement et par 9^{ème} à partir du mois de novembre pour les missions qui durent la totalité de l'année, pour les autres, ce sera après service fait.
- La plupart des IMP sont « fléchées », pour la coordination et l'entretien du labo de technologie, pour la coordination en EPS, pour le référent numérique et culturel. Certains établissements bénéficient d'une dotation complémentaire, de combien et sur quels critères ?
- L'attribution des IMP doit être approuvée par le Conseil d'administration de l'établissement. Comment les parents d'élèves vont-ils percevoir le fait d'attribuer une IMP à tel professeur et pas à un autre ? **Notre rémunération doit-elle, en partie, dépendre de l'avis du Conseil d'administration ?**

Vernet

Permanences téléphoniques



Florent Durel

samedi 8h00-10h00 au 03 69 36 06 24



Vincent Vernet

mardi 17h00-19h00 au 03 88 82 76 89

